



# **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**

## **Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne**

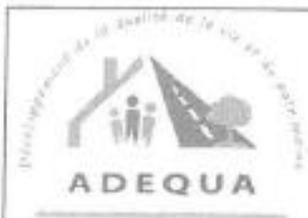
**Synthèse de la consultation du public du 31 Mai au 1<sup>er</sup> Juillet 2021 et mémoire de  
réponse**

Type d'émetteur	Avis	Réponses
Association	<p>L'axe 3, "Performance énergétique et environnementale des bâtiments" traite surtout des économies d'énergie. il manque le volet de l'environnement. Dès maintenant et sans attendre le PCAET, les collectivités en charge doivent ne délivrer Permis de construire et Permis d'aménager que si les critères environnementaux sont respectés, pour les bâtiments (traversants, matériaux à forte inertie ou isolants, traitement des toitures et des revêtements de façade, etc.) et les îlots (végétalisation, espacement des bâtiments pour la circulation de l'air, végétalisation, orientation, etc.). Le respect de ces règles doit primer sur la densification si celle-ci n'est justifiée que par le seul équilibre financier. On se rapprochera utilement des conférences Ekopolis.</p>	<p>En parallèle de cet axe 3, centré sur la performance énergétique, l'axe 2 "aménagement durable" traite des thématiques abordées sur la question environnementale. Notamment via l'action 2.5 "Intégrer un volet énergie climat dans les PLU" qui vise à utiliser le PLU, document opposable, pour intégrer les bonnes pratiques énergétiques et environnementales dans le bâtiment.</p>

<p>Habitant</p>	<p>Il faudrait augmenter considérablement les espaces verts. la communauté est certe bien verte mais de nombreux espaces sont à ce jours inexploités (devantures d'école, parkings de magasin ...) IL faudrait augmenter d'avantage ces espaces afin d'amélioré la qualité de l'air. Un meilleur entretien des espaces boisé est également nécessaire notamment la forêt de Celie qui pourrait d'avantage être plantée.</p> <p>Pour l'énergie équiper les établissements publics énergivores (piscine, mairie... en panneau solaire). végétaliser les bordures d'autoroute (A4 , développer le végétale aux abord de l'aérodrome de Lognes , créer une brigade de garde champêtre afin de lutter les incivilités l'environnement, effectuer des études sur les différents lac pour y déterminer la population , vegetaliser les gares ( création de mur à végétaux , pot de fleurs ...)</p>	<p>L'axe 2 "aménagement durable" du plan d'action traite en particulier cette question de végétalisation de l'espace public.</p>
<p>Habitant</p>	<p>Plan moyennement ambitieux.... Mais c'est un début prometteur.</p> <p>Concernant l'environnement durable, il est primordial de sanctuariser les espaces verts et les étangs, ainsi que les zones protégées, notamment sur notre commune (Croissy-beaubourg). Il est indispensable de les protéger de l'appétit de certains promoteurs immobiliers... Certains ont, d'ailleurs, fait l'objet d'enquêtes diligentées par la justice...</p>	<p>L'axe 2 "aménagement durable" du PCAET et en particulier l'action 2.1 "Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur territorial de protection de la biodiversité et des écosystèmes" porte cette ambition de protection des espaces de biodiversité</p>

Habitant	<p>FERMER AERODROME LOGNES UTILISE PAR QUELQUES PRIVILEGIES..  ET PAYE PAR NOS IMPOTS...  QUE LES DEMANDES DES PERSONNNES QUI PAIENT DES IMPOTS ...  SOIENT PRIORITAIRES SUR CEUX QUI VEULENT TOUS SANS RIEN  PAYER..  TAXER LES PISCINES PRIVEES</p>	<p>Les nuisances sonores n'entrent pas dans les compétences traitées dans le PCAET. Il fait néanmoins partie des axes traités par le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) réalisé en parallèle sur la CA :  <a href="https://www.agglo-pvm.fr/lagglomeration/la-communauté-dagglomeration/actualite/prevention-du-bruit-dans-lenvironnement-1-3544">https://www.agglo-pvm.fr/lagglomeration/la-communauté-dagglomeration/actualite/prevention-du-bruit-dans-lenvironnement-1-3544</a>  Ces questions sont traitées par Bruitparif :  <a href="https://www.bruitparif.fr/">https://www.bruitparif.fr/</a>  <a href="https://carto.bruitparif.fr/">https://carto.bruitparif.fr/</a></p>
Habitant	<p>les avions volent trop bas donc beaucoup de nuisances et de saleté...</p>	

**ANNEXE : Contribution de l'association ADEQUA (Association de défense de la qualité de vie et du patrimoine sur Chelles, Vaires-sur-Marne, Brou-sur-Chantereine et Courtry)**



ADEQUA – Agir pour le Développement de la Qualité de la vie et du patrimoine sur les communes de l'actuelle CAMC et environs  
Adhère à Nature Environnement 77, association agréée  
Siège : 3 av. Arthur de Smet, 77500, Chelles – tél : 07.71.28.47.08  
Mail : [adequa@cadre-de-vie-chelles.fr](mailto:adequa@cadre-de-vie-chelles.fr) – Site : [adequa-cadredevie.fr](http://adequa-cadredevie.fr)

01/07/2021



0000261493

PCAET 2021 – 2026  
Plan Climat Air-Energie Territorial  
Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne

Consultation du public  
du lundi 31 mai au jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 inclus

Avis de l'association Adequa  
« Une boîte à idées plus qu'une boîte à outils »

Réparti sur plusieurs documents, souvent assez longs et denses, au risque que le lecteur se perde ou se lasse, le projet est riche de propositions et encourageant.

Le court délai accordé à la consultation, encore réduite du fait des conditions d'information n'a autorisé que quelques observations sans permettre parfois de vérifier si elles étaient pertinentes ou pas, par exemple si l'absence relevée de l'existence d'EBC (Espaces Boisés Classés) sur le territoire est un oubli dans le dossier ou si ces EBC n'existent plus.

On trouvera ci-après les observations thématiques développées, d'où ressortent quelques points forts.

Les énergies renouvelables ne sont pas exemptes d'inconvénients qui peuvent faire relativiser la hauteur de leur apport. La contribution de l'agriculture dans la lutte contre le dérèglement climatique n'est pas abordée.

L'ensemble des thèmes traités qui peuvent faire sens en tant que « fabrique de la ville » le sont plutôt par des orientations que par des actions ciblées qui sont reportées à un échange de bonnes pratiques entre les communes, alors qu'elles seront les principales contributrices. C'est ce qui motive notre sous-titre « Une boîte à idées plus qu'une boîte à outils ». La contribution des universitaires est sous-estimée, de même que la marche et le stationnement. Une mention spéciale pour le ruissellement, pour lequel les événements récents confirment l'impérieuse nécessité d'agir.

Un élargissement de la démarche vers une éco-conception globale.

Le constat d'une méfiance contre-productive envers la consultation des habitants.



ADEQUA – Agir pour le Développement de la Qualité de la vie et du patrimoine sur les communes de l'actuelle CAMC et environs  
Adhère à Nature Environnement 77, association agréée  
Siège : 3 av. Arthur de Smet, 77500, Chelles – tél : 07.71.28.47.08  
Mail : [adequa@cadre-de-vie-chelles.fr](mailto:adequa@cadre-de-vie-chelles.fr) – Site : [adequa-cadredevie.fr](http://adequa-cadredevie.fr)

## ENERGIES ET CLIMAT

### ÉNERGIES

#### Il n'y a pas de « petites » sources d'énergie

Les différentes sources sont analysées dans leurs avantages et inconvénients et toutes sont évoquées, y compris les « marginales » (récupération de chaleur des réseaux, des data centers, etc.), mais ces dernières le sont dans divers documents et non pas réunies avec les principales. Pour autant, ne pas négliger les petites (sur le territoire) sources d'énergie (éolien, hydroélectricité) en comptant sur « l'effet colibri » pouvant entraîner des comportements vertueux et en envisager d'autres : réseau d'eaux usées, data centers, réseaux de transport souterrains, etc.

#### Les énergies renouvelables ne sont pas sans inconvénient

Le climat étant un système fermé et en boucle, bien qu'ils soient mentionnés au détour d'un des documents, il y a lieu d'approfondir la réflexion à propos des conflits d'usage entre :

- panneaux solaires et occupation du sol
- cultures vivrières vs cultures à destination de production d'énergie
- climat (baisse des émissions de CO<sub>2</sub>) et qualité de l'air (augmentation des particules fines)

S'agissant du chauffage au bois, même si des réserves sont évoquées concernant l'émission de particules fines, il reste un vecteur important dans le plan. Pourtant, un article très complet du journal Le Monde, résumé sur le site [adequa-cadredevie.fr](http://adequa-cadredevie.fr), devrait amener à le rejeter à l'horizon court terme qui est celui du PCAET (l'article ne voit un avantage qu'à long terme). Cette position devrait faire l'objet d'une réévaluation du plan.

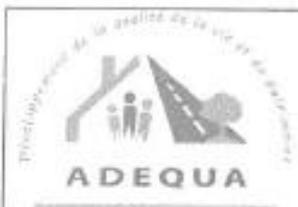
### CLIMAT

#### Des EHPAD et des épis

Les objectifs « stockage carbone » et « adaptation au changement climatique » correspondent aux standards publics : lutte contre l'artificialisation des sols, contre les îlots de chaleur, la baisse de biodiversité, l'accroissement des risques naturels.

On peut s'interroger sur l'intention de « soutenir les plus fragiles » qui semble ne couvrir que les mesures envers les personnes âgées en cas de forte chaleur, ce qui est une action sociale normale n'ayant pas à figurer dans un PCAET.

Il n'y a aucun commentaire concernant l'agriculture dans sa relation avec le climat.



ADEQUA – Agir pour le Développement de la Qualité de la vie et du patrimoine sur les communes de l'actuelle CAMC et environs.  
Adhère à Nature Environnement 77, association agréée  
Siège : 3 av. Arthur de Smet, 77500, Chelles – tél : 07.71.28.47.08  
Mail : [adequa@cadre-de-vie-chelles.fr](mailto:adequa@cadre-de-vie-chelles.fr) – Site : [adequa-cadredevie.fr](http://adequa-cadredevie.fr)

### **Et le plâtre ?**

S'agissant de l'objectif de développer l'usage de matériaux biosourcés, si l'on pense spontanément à ceux issus du vivant (fibres végétales ou animales), on peut s'interroger sur l'intérêt du plâtre, matériau recyclable à 100% dans certaines utilisations et produit aux frontières de l'agglomération.

## **FABRIQUE DE LA VILLE**

### **DE QUELQUES FACTEURS INFLUENTS**

#### **Des partenaires sous-estimés (sous-utilisés ?)**

C'est une possible erreur d'appréciation sur l'importance de l'enjeu consistant à impliquer les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du pôle Descartes (action n°01#02 « *Tisser des partenariats avec l'Université Gustave Eiffel et le pôle Ville Durable* »), que de le classer seulement à 1 sur une échelle de 3.

Il y lieu d'inclure le CSTB, Centre scientifique et technique du bâtiment.

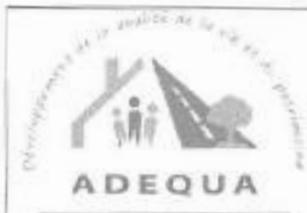
#### **L'influence des réseaux sur la structuration de la ville**

Tout comme la voiture a façonné la ville, réfléchir aux transformations complémentaires à celles de « la ville dense » ou de « la ville au quart d'heure » que les nouvelles énergies peuvent imposer. Par exemple, le critère de densification de l'habitat pourrait se faire en fonction des possibilités d'extension des réseaux de chaleur issue de la géothermie, avec probablement une influence sur le coût du foncier.

#### **Un calendrier trop extensif**

Beaucoup d'actions structurantes (03#06 « *Elaborer un schéma directeur des énergies* », 03#07 « *Elaborer un schéma d'accueil et de service aux entreprises* », etc.) doivent être réalisées dès 2021 ou 2022, dont on peut penser qu'elles devraient être déjà engagées, si l'on considère que le plan ne sera voté qu'au milieu de l'été 2021 et qu'il faut un certain temps pour mobiliser les services.

Symétriquement, d'autres, tout autant structurantes, s'étalent sur la durée du Plan, alors qu'elles présentent les mêmes caractéristiques de planification, particulièrement l'élaboration d'un schéma cyclable, d'un plan « marche », d'un plan local des mobilités, de l'amélioration des services de bus, parcs relais, etc. et devraient être finalisées au moins en 2022 afin que soient ensuite programmées les actions concrètes de réalisation concourant aux orientations de ces schémas.



ADEQUA – Agir pour le Développement de la Qualité de la vie et du patrimoine sur les communes de l'actuelle CAMIC et environs  
Adhère à Nature Environnement 77, association agréée  
Siège : 3 av. Arthur de Smet, 77500, Chelles – tél : 07.71.28.47.08  
Mail : [adequa@cadre-de-vie-chelles.fr](mailto:adequa@cadre-de-vie-chelles.fr) – Site : [adequa-cadredevie.fr](http://adequa-cadredevie.fr)

## **MOBILITÉS ET CADRE DE VIE**

### **Les livraisons**

Une attention particulière est à porter sur l'objectif de diminuer la consommation énergétique du transport routier, avec en particulier une politique volontariste « dernier kilomètre », soit la problématique des livraisons. De prime abord sujet se rapportant à l'énergie, il implique beaucoup d'aspects impactant le cadre de vie urbain : occupation de l'espace public, saturation des flux, bruit et pollution, horaires et organisation des services et commerces, etc.

### **La marche**

Sur 12 actions sur le thème de la mobilité, 4 concernent des plans de déplacement d'administration et entreprises, 3 l'usage de la voiture individuelle, 3 les modes « doux » (vélo, marche et bus), 1 un Plan local (global) des mobilités et 1 les parcs relais.

Quel sera l'enchaînement chronologique des différents plans : PDUIF, Plan local, plans sectoriels ?

Une priorité devrait être accordée à la marche, pour laquelle les aménagements, contrairement aux autres modes qui « minéralisent » et les surfaces et « linéarisent » le paysage, apportent de la végétalisation, apportent de la végétalisation et une diversification des espaces, de détente, de chalandise, de convivialité, de repos, etc.

### **Le stationnement**

Le stationnement n'est traité que par le cas des parcs relais. Or, c'est un sujet majeur, avec les mêmes impacts que ceux cités ci-dessus pour la livraison. Et au même titre que les bancs sont indissociables d'une politique « marche », le stationnement est un élément essentiel de la maîtrise des circulations.

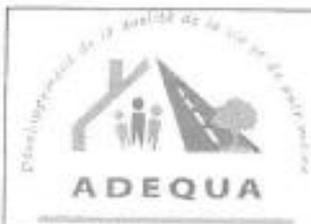
Il faut traiter du stationnement dans son ensemble, mais il est un cas particulier à développer : celui du stationnement en ouvrage, singulièrement en silo.

Il rejoint les objectifs d'adaptation au changement climatique cités dans le document et qui sont : la lutte contre les îlots de chaleur urbains et l'utilisation des espaces pour aménager des îlots de fraîcheur.

## **ARTICULATION ENTRE L'ÉCHELON INTERCOMMUNAL ET LES COMMUNES**

### **Planifier n'est pas faire**

La relation entre l'échelon intercommunal et les communes est claire lorsque l'action modifie les PLU (actions 02#02 « Mobiliser les PLU ... », 02#03 « Elaborer un document annexe « PPRI spécial ... », 02#05 « Intégrer un volet énergie-climat dans les PLU », ... Pour le reste, le diagnostic ayant fait ressortir les particularités de chaque commune, il aurait été plus explicite auprès du public d'indiquer, même sommairement, le degré d'engagement de chaque commune sur chaque action, au moins quand elle est directement applicable sans passer par



ADEQUA – Agir pour le Développement de la Qualité de la vie et du patrimoine sur les communes de l'actuelle CAMC et environs  
Adhère à Nature Environnement 77, association agréée  
Siège : 3 av. Arthur de Smet, 77500, Chelles – tél : 07.71.28.47.08  
Mail : [adequa@cadre-de-vie-chelles.fr](mailto:adequa@cadre-de-vie-chelles.fr) – Site : [adequa-cadredevie.fr](http://adequa-cadredevie.fr)

l'élaboration préalable d'un schéma directeur. Et encore, dans ce cas, certaines actions qui présentent un caractère d'évidence, pourraient être mises en oeuvre sans attendre un plan global (exemple ; l'action 04#12 « Promouvoir des véhicules moins émetteurs de GES et particules »).

### **Quel équilibrage dans l'effort**

A l'observation de la MRAe selon laquelle il serait utile de « préciser les conditions de mise en oeuvre des actions par les acteurs concernés (communes notamment) ... », la réponse apportée (« afin d'accompagner les communes dans la mise en oeuvre du PCAET, un réseau intercommunal d'échanges entre l'agglomération et les 12 communes va être créé – Action n°01#03) nous conforte dans cette demande.

Mais l'intitulé « Echanger les bonnes pratiques grâce à un réseau communal sur les thématiques énergie-air-climat » et le descriptif « ce groupe de travail qui se réunira de 3 à 4 fois par an, valorisera les bonnes pratiques du territoire et favorisera la découverte de projets exemplaires et transposables dans les autres communes », n'a pas la force d'une programmation et d'objectifs spécifiques par commune.

NB : la même fiche rappelle que « De nombreuses communes ont déjà mis en place des actions qui vont dans le sens du PCAET ». Ces communes continueront-elles à participer à l'effort commun sur les thèmes correspondants à ces actions ? Reporteront-elles l'effort sur d'autres domaines ? Se sentiront-elles quittes et assujetties seulement à un complément d'effort ? Etc.

## **RUISSELLEMENTS**

On accordera une importance particulière au document « PPRI spécial affluents et ruissellements », qui devrait clarifier les responsabilités entre l'EPCI et les communes sur le cas particulier des inondations par ruissellement pour lesquelles certains prétendent qu'elles accompagnent « naturellement » la compétence GEMAPI, alors que le récent rapport du CGEEDD semble les attribuer aux communes.

## **ÉCO-CONCEPTION GLOBALE**

L'action 01#07 « Engager une démarche d'éco-collectivité », en réalité ne visant que les « éco-gestes » ne traite que d'une petite partie des actions envisageables devant concourir à la réalisation du PCAET telles qu'on les lit dans le paragraphe de la synthèse technique sur une démarche caractérisée par sa « Transversalité : environnement, urbanisme, habitat, mobilité, développement économique, recherche et enseignement, santé, emploi, agriculture, tourisme,



ADEQUA – Agir pour le Développement de la Qualité de la vie et du patrimoine sur les communes de l'actuelle CAMC et environs  
Adhère à Nature Environnement 77, association agréée  
Siège : 3 av. Arthur de Smet, 77500, Chelles – tél : 07.71.28.47.08  
Mail : [adequa@cadre-de-vie-chelles.fr](mailto:adequa@cadre-de-vie-chelles.fr) – Site : [adequa-cadredevie.fr](http://adequa-cadredevie.fr)

*gestion de l'eau et des déchets ...* ». Cette démarche individuelle (par habitant ou structure locale) pourrait se prolonger pas la promotion d'écoquartiers, voire d'écovilles.  
Dans une démarche parallèle, le territoire de la CAPVM, comme tout autre, n'étant pas « étanche », il faut réfléchir à des actions communes ou coordonnées avec les territoires voisins.

## IMPLICATION DU PUBLIC

### Le déroulé de l'enquête

La concertation est à un niveau bas : consultation préalable sommaire, réduite à un questionnaire ; avis de la consultation obligatoire porté à connaissance par lettre d'information de la CAPVM le 09 juin pour un rendu le 1<sup>er</sup> juillet ; des écarts entre les éléments de la synthèse à destination du grand public et ceux de la synthèse technique. Le simple fait de distinguer entre une synthèse technique et une synthèse grand public est signe d'un manque de confiance vis-à-vis de ce dernier, et c'est une erreur.

### Un dossier trop complexe

Dans la synthèse à destination du grand public, les leviers d'action pour réduire la consommation d'énergie de l'habitat consistent à : a) connaître les bonnes pratiques pour l'isolation des logements ; 2) convertir les systèmes de chauffage vers des installations plus performantes (bois, pompes à chaleur, chaudières à gaz à haut rendement (...)). Les engagements sont faibles (connaître ...) et semblent ne dépendre que de l'initiative privée (convertir ...) qu'il faudra accompagner, voire soutenir.

Or, il faut consulter le plan d'actions pour trouver de tels instrument d'incitation (actions 03#03 : « Identifier des secteurs d'intervention ... » et 03#05 : « Développer les outils financiers et juridiques pour encourager ... », ou encore 03#12 « Etudier la création d'une aide ... »).

Et ce n'est que dans sa réponse à la MRAe, qu'il est précisé que la rénovation énergétique des bâtiments programmés sera de niveau BBC (Etiquette B)

### Le club climat

Fiche action 07#01 « Créer un club climat ». On doit à l'intervention de l'Etat (« Il est recommandé la mise en place d'une structure ad hoc réunissant tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan d'actions, par ailleurs bien envisagé par une fiche action ») les précisions apportées dans le mémoire en réponse sur la composition de cette structure : 60 partenaires, tous institutionnels, réunis en instances COPIL COTECH, groupes thématiques. Dans sa version amendée suite à cette intervention, la fiche élargit ce club aux membres du Conseil de développement et aux citoyens volontaires ayant répondu au questionnaire et ayant manifesté leur intérêt de participer au projet. Mais il n'est pas évident que sa « destination »

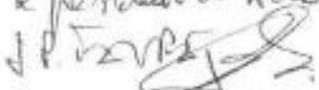


ADEQUA – Agir pour le Développement de la Qualité de la vie et du patrimoine sur les communes de l'actuelle CAMC et environs  
Adhère à Nature Environnement 77, association agréée  
Siège : 3 av. Arthur de Smet, 77500, Chelles – tél : 07.71.28.47.08  
Mail : [adequa@cadre-de-vie-chelles.fr](mailto:adequa@cadre-de-vie-chelles.fr) – Site : [adequa-cadredevie.fr](http://adequa-cadredevie.fr)

décrite comme un « lieu d'échange et de participation-concertation citoyenne (qui) permettrait à chacun de s'exprimer, proposer, et partager ses idées et initiatives », s'étend au suivi du PCAET.

Le Club Climat doit être informé et donner son avis sur l'état d'avancement du Plan à chaque étape prévue : annuelle et à mi-plan et, évidemment, à la fin.

**Fait à Chelles, le 30 juin 2021**

*le président d'Adequa*  


-0-0-0-0-

# ANNEXE : Mémoire de réponse à l'association ADEQUA

Ce mémoire de réponse a été transmis par courrier à l'association ADEQUA.

## Energies et climat

### Energies

#### **Il n'y a pas de « petites » sources d'énergies**

Le PCAET intègre un objectif stratégique de développement de la récupération de chaleur fatale (industrielle, eaux usées, data-centers) de +10 GWh à l'horizon 2030.

Concernant les énergies éoliennes (et hydroélectriques), le potentiel du territoire est très contraint. Concernant la production d'électricité renouvelable, le PCAET axe ses efforts sur le solaire photovoltaïque dont le potentiel est important. L'élaboration d'un schéma directeur des énergies permettra d'identifier à une maille plus fine les opportunités de projets pour le développement des énergies renouvelables.

#### **Les énergies renouvelables ne sont pas sans inconvénients**

Les impacts environnementaux du développement des énergies renouvelables sont traduits dans l'Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET. Celle-ci évalue et quantifie l'impact de la stratégie et du plan d'action sur l'environnement.

### Climat

#### **Des EHPAD et des épis**

L'objectif de « Soutenir les plus fragiles face au changement climatique » vise à protéger prioritairement les personnes fortement impactées par le changement climatique. Les actions mises en œuvre dans ce cadre permettront d'en faire bénéficier toute la population. Notamment via la lutte contre les îlots de chaleur urbains et la végétalisation.

L'agriculture a un impact quasiment nul en termes de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre dans le périmètre du PCAET de l'agglomération Paris Vallée de la Marne.

## Fabrique de la ville

### **Des partenaires sous-estimés**

Le partenariat avec l'Université Gustave Eiffel aura des effets indirects sur le long terme. Cet enjeu ne traduit pas un caractère prioritaire de l'action par rapport aux autres.

Le CSTB est intégré comme partenaire sur 3 actions phares de rénovation énergétique :

- Action n°03#09 : SURE - Développer le conseil énergétique auprès des habitants et des petites entreprises
- Action n°03#10 : SURE - Structurer la filière de la rénovation énergétique
- Action n°03#11 : SURE - Créer un groupe de travail sur l'habitat

### **L'influence des réseaux sur la structuration de la ville**

Le lien entre urbanisme et énergie est important. Il se traduit dans le PCAET dans l'axe 2 du plan d'action et notamment les 2 actions suivantes :

- Action n°02#05 : Intégrer un volet énergie climat dans les PLU
- Action n°02#06 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur des énergies

### **Un calendrier trop extensif**

Le calendrier indiqué dans les fiches actions est prévisionnel et pourra être ajusté. Le calendrier proposé tiens compte des contraintes techniques, financières, et de ressources humaines auxquelles font face les collectivités.

## **Mobilité et cadre de vie**

### **Les livraisons**

L'élaboration et la mise en œuvre de plans de mobilités pour les différents acteurs du territoire et notamment les Plans de Mobilités Inter-Employeurs, intègrent des actions sur le transport de marchandises et donc les livraisons

### **La marche**

Le plan vélo intercommunal est en cours d'élaboration et il intègre des premières réflexions sur les pistes de développement de la marche.

Dans le calendrier prévisionnel, il est prévu qu'après l'approbation du plan vélo, l'agglomération et les communes définissent ensemble les conditions d'élaboration d'un plan marche.

### **Le stationnement**

Ces remarques ont été prises en compte et la stratégie de stationnement sera intégrée aux actions de maîtrise du trafic.

## **Articulation entre l'échelon intercommunal et les communes**

### **Planifier n'est pas faire**

Pour la plupart des actions, l'engagement de toutes les communes est nécessaire. On notera cependant certaines actions localisées, par exemple :

- Action n°05#05 : Mettre en service la centrale solaire au sol de Courtry
- Action n°05#07 : Mettre en service la centrale de géothermie à Champs-sur-Marne / Noisiel

### **Quel équilibre dans l'effort**

Le principe du PCAET est de fixer des objectifs à l'échelle intercommunale. Il s'agit d'une démarche de coopération territoriale nécessitant le concours de chaque acteur à son échelle.

## Eco-conception globale

Cette action 01#07 porte sur l'exemplarité des collectivités qui montrent l'exemple pour la mise en œuvre de la transition écologique.

D'autre part, certaines actions intègrent une dimension supra-intercommunale, on citera par exemple :

- Action n°05#06 : Mettre en service l'unité de méthanisation des boues de STEP du SIAM
- Action n°06#04 : Elaborer un Plan Alimentaire Territorial
- Action n°06#05 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie tourisme durable

## Implication du public

### **Le déroulé de l'enquête**

La production d'un document de synthèse grand public est un moyen de diffuser l'information plus largement en rendant plus accessible et attractif sa lecture.

### **Un dossier trop complexe**

Le document de synthèse du PCAET n'a pas vocation à spécifier les outils mobilisables pour la rénovation mais informer sur la démarche en cours et sa mise en œuvre. La structuration du Service Unique pour la Rénovation Energétique remplit cette mission d'information et d'accompagnement.

### **Le club climat**

Il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour la mise en œuvre et le suivi du PCAET. Les citoyens seront informés de l'état d'avancement du plan à chaque étape prévue : bilan annuel, à mi-parcours, et lors de la révision du PCAET.